L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

Imprimée et publiée par
G. F. WHEELOCK & Co.
E. PERCIN. J. FISCUS.
H. GARY.
Rue du Chartres No. 49, entre Conti et Bienville.
NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 12 DECEMBRE.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 12 DECEMBRE 1857.

Abonnés à la semaine.

Les gérants de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements par la semaine," à raison de 25 CENTS pour les dix numéros. On paiera AUX porteurs.

Vente à l'encan de ce jour.

PAR PLACIDE J. BRUNO—A 11 heures du matin, au son magasin d'encan, No 34, rue de la Douane—Marchandises sèches, n'importe où elles se trouvent.

PAR FRANCIS FERNANDEZ—A 10 heures et demie, au son magasin d'encan, No 32, rue de la Douane—Marchandises sèches, n'importe où elles se trouvent.

PAR BRUNE & LAMOTTE, à 10 heures du matin, magasins Bayonne et Poydras—Marchandises sèches, chaussures, etc.

PAR E. E. STEER—A 4 heures et demie, au son encan, No 45, rue des Magasins—Suite de vie franquenons et imitation—A 6 heures et demie de l'après-midi, sur la Levée, au face de l'Hôtel des Monnaies, une chaloupe—Vins, meubles, batin, &c.

PAR A. D. LEVY JR.—A 10 heures et demie, au No 154, rue du Camp : encan des dames—Broderies, manchettes, mouchoirs, &c., &c.

La situation au Mexique.

Les dernières nouvelles du Mexique sont extrêmement favorables sous un rapport. La réaction a été vaincue sur tous les points et devient chaque jour plus impopulaire. C'est qu'elle n'a su employer jusqu'à présent que la violence et qu'elle opprime et dépouille les populations au lieu de les protéger et de leur manifester de fraternelles sympathies. Elle obéit uniquement à ses ressentiments, elle cherche partout des ennemis pour exercer sur eux sa vengeance; le meurtre et la spoliation sont les principaux articles de son programme. Est-il étonnant qu'elle soit frappé d'impopularité et que les adversaires mêmes de M. Comonfort se joignent au gouvernement pour combattre les réactionnaires?

La situation est donc fort satisfaisante, mais on nous écrit de Mexico que le président n'agit pas avec assez de vigueur et que sa modération augmente les périls dont il est entouré. Cette mansuétude lui est-elle commandée par les circonstances, fait-elle partie du système politique de l'administration, est-elle le résultat de la faiblesse et de l'indécision de caractère?

Notre correspondant affirme que M. Comonfort manque d'énergie et que toute mesure vigoureuse l'effraie. Le président avait d'abord résolu de ne point prêter serment à la constitution, mais le courage lui aurait manqué au moment décisif pour mettre à exécution le plan qu'il avait conçu dans le but de s'affranchir d'une charte absurde et peu digne d'un pays comme le Mexique. Nous ferons mieux de citer la lettre de notre correspondant la voici :

MEXICO, 5 décembre 1857.

J'aurais longuement à vous écrire, et je voudrais vous raconter, dans sous leurs détails, les événemens publics ou réservés qui se sont passés ces jours derniers, mais trop d'indiscrétion serait peut-être ses dangers, et le temps me presse d'ailleurs ; je me contenterai d'exposer la situation *grosso modo*.

Cela va mal. La position est bonne, mais elle est mal exploitée ; le pays pourrait être tranquille et il est terriblement agité ; le pouvoir exécutif pourrait être fort, et il est faible.

Je crois vous avoir dit souvent que M. Comonfort, excellent homme, animé des meilleures intentions, manque absolument des qualités qui constituent l'homme d'Etat, son hésitation perpétuelle, son désir, je pourrais même dire sa manie de transactions et de moyens termes, lui enlèvent sa force, son prestige et ses amis qui ne peuvent plus compter sur lui.

Ce n'est pas la réaction qui est à craindre : elle est impuissante et surtout justement impopulaire. Chacun s'accorde à reconnaître, dans le nombre de ses combattans comme dans celui des bandits plutôt que des révolutionnaires : c'est du pouvoir lui même que vient tout le danger. Voyez un peu.

Vous savez déjà que M. Comonfort n'approuve pas la constitution nouvelle, qu'il a déclaré ne pouvoir gouverner avec elle, et qu'il ne demanderait pas mieux que de s'en affranchir. En cela, je suis loin de lui donner tort, car la constitution de 1857 conviendrait tout aussi bien au Japon qu'au Mexique : mais je continue : M. Comonfort devait, suivant cette constitution même, prêter serment devant le Congrès et prendre possession de son poste, le 1er décembre ; or, il avait résolu de n'en rien faire, et voici quel était le plan de conduite.

Le 1er décembre, au lieu de se rendre au Congrès pour y prêter serment, M. Comonfort devait envoyer à la chambre une communication pour lui déclarer que sa conviction sincère étant qu'il lui était impossible de gouverner avec la constitution, il préférait renoncer à la présidence et rentrer dans la vie privée.

Le Congrès aurait accepté, de grand cœur, cette démission, moyen on certain, mais on avait évité les batteries à l'avance pour déjouer le coup.

Des émissaires avaient été envoyés à Puebla, à Veracruz et à Tampico, pour faire prononcer ces divers points, aussitôt qu'on recevrait la nouvelle de la démission de M. Comonfort. La brigade Zuloaga aurait commencé à Tacubaya, à Puebla, la brigade Leche garay aurait suivi, puis la garnison de Veracruz, puis le général Moreno à Tampico, ces divers *pronunciamientos* devaient se faire aux cris de : Les bases organiques et Comonfort ! Ainsi donc, personne ne s'opposant aux manifestations de l'armée, M. Comonfort restait président, mais il était débarrassé de la nouvelle constitution qu'on remplaçait par les bases organiques.

Tout était prêt, et chose digne de remarque, l'émissaire envoyé à Vera-Cruz pour la réalisation de ce plan était M. Juan José Baz, l'ancien gouverneur, qui s'est ainsi fait publiquement. Nous nous attendions donc à ce coup d'Etat ; personne n'en doutait, mais au lieu d'avoir lieu le 1er décembre, il a manqué à tous égards. Le coup a manqué à M. Comonfort qui a expédié à Puebla un ordre sur toute la ligne et qui a prêté serment comme vous le verrez par les journaux.

Triste et déplorable facilité qui est le fond même du caractère de notre président !

Dans son discours d'inauguration, M. Comonfort a semblé dire qu'il n'acceptait la présidence qu'à la condition de réformes sérieuses à la Constitution : il a annoncé la présentation d'un système gouvernementales qui n'ont pas encore été soumises au Congrès—C'est que réellement ne sait encore que faire ; il voudrait réformer, mais il n'ose, son but serait de demander, pour le clergé—que la religion catholique fut déclarée religion de l'Etat ; 2o- que les lois sociésiastiques puissent exercer leurs droits politiques ; 3o- Lerdo fut modifiée dans un sens très favorable au clergé, etc. etc.

M. Juarez s'oppose à ces tendance, il a dit dimné une fois sa démission, mais il l'a retirée pour pouvoir contrebalancer les projets de M. Comonfort, et c'est là que nous en sommes.

Dans ma prochaine correspondance, je pourrai vous en dire plus long.

Le jour où la nomination de M. Comonfort à la présidence constitutionnelle a été proclamée par *bando* national et solennel, on avait remarqué, dit un journal, qu'un seul membre du conseil municipal avait fait acte de présence. Personne n'y avait pris garde ; et on avait attribué l'absence des autres conseillers à quelque malentendu. Le gouvernement a pris la chose au sérieux et a condamné chacun des *cabildos* mexicains, absens lors de la publication du *bando*, à deux cents piastres d'amende. Les *regidores* ont payé l'amende et ont donné leur démission. Singulier gouvernement que celui de nos voisins où le despotisme et l'arbitraire côtoient toujours la liberté !

Bulletin Européen.

Nos journaux européens apportés par l'*Arrivée* nous sont parvenus hier.

Le *Moniteur* annonce que M. Royer, procureur-général à la cour de cassation, est nommé ministre de la justice en remplacement de M. Abbatucci. On se rappelle que M. Royer a déjà rempli ces éminentes fonctions au 1851, et que pendant son court passage aux affaires, il déploya, au milieu de cir constances difficiles, un dévouement égal à son talent. Successivement procureur-général à la cour d'appel et à la cour de cassation, M. Royer a joui l'habileté de son administration, par l'étendue de ses connaissances, par la noblesse e, l'amenité de son caractère, s'est conquis les sympathies de toute la magistrature.

Le Parlement anglais, qui avait été prorogé au 17 décembre, est décidément convoqué pour le 3 du même mois. On connaît les motifs qui ont fait avancer l'époque de sa réunion. L'acte de convocation, publié au nom de la reine, porte que le Parlement s'assemblera " pour l'expédition de diverses affaires importantes et urgentes. " Le plus pressante est relative à la Banque d'Angleterre ; les Chambres auront à ratifier l'autorisation qui lui a été donnée d'étendre l'émission de ses billets. Il paraît que, contrairement à ce qui avait eu lieu en 1847, la banque a usé timidement de cette autorisation. Le 13 novembre elle avait émis pour 180,000 liv. st. de billets au-delà du chiffre fixé 14 millions prescrits par l'acte de 1844, et samedi soir cet excédant s'était encore accru. Il est vrai que la situation est beaucoup plus grave aujourd'hui qu'à l'époque de la crise de 1847. Ainsi comprend-on que la banque, pour faire face aux difficultés actuelles et pour en prévenir de nouvelles, ait fait usage, sans attendre la réunion du Parlement, de la faculté qui lui était accordée. Le mal est arrêté aujourd'hui : mais il était trop profond pour qu'on n'est pas encore à déplorer quelques nouveaux sinistres financiers. On assure que le régime du Parlement va être mis à l'étude par une commission spéciale.

Le jour où la nomination de M. Comonfort à la présidence constitutionnelle a été proclamée par *bando* national et solennel, on avait remarqué, dit un journal, qu'un seul membre du conseil municipal avait fait acte de présence. Personne n'y avait pris garde ; et on avait attribué l'absence des autres conseillers à quelque malentendu. Le gouvernement a pris la chose au sérieux et a condamné chacun des *cabildos* mexicains, absens lors de la publication du *bando*, à deux cents piastres d'amende. Les *regidores* ont payé l'amende et ont donné leur démission. Singulier gouvernement que celui de nos voisins où le despotisme et l'arbitraire côtoient toujours la liberté !

Bulletin Européen.

Nos journaux européens apportés par l'*Arrivée* nous sont parvenus hier.

Le *Moniteur* annonce que M. Royer, procureur-général à la cour de cassation, est nommé ministre de la justice en remplacement de M. Abbatucci. On se rappelle que M. Royer a déjà rempli ces éminentes fonctions au 1851, et que pendant son court passage aux affaires, il déploya, au milieu de cir constances difficiles, un dévouement égal à son talent. Successivement procureur-général à la cour d'appel et à la cour de cassation, M. Royer a joui l'habileté de son administration, par l'étendue de ses connaissances, par la noblesse e, l'amenité de son caractère, s'est conquis les sympathies de toute la magistrature.

Le Parlement anglais, qui avait été prorogé au 17 décembre, est décidément convoqué pour le 3 du même mois. On connaît les motifs qui ont fait avancer l'époque de sa réunion. L'acte de convocation, publié au nom de la reine, porte que le Parlement s'assemblera " pour l'expédition de diverses affaires importantes et urgentes. " Le plus pressante est relative à la Banque d'Angleterre ; les Chambres auront à ratifier l'autorisation qui lui a été donnée d'étendre l'émission de ses billets. Il paraît que, contrairement à ce qui avait eu lieu en 1847, la banque a usé timidement de cette autorisation. Le 13 novembre elle avait émis pour 180,000 liv. st. de billets au-delà du chiffre fixé 14 millions prescrits par l'acte de 1844, et samedi soir cet excédant s'était encore accru. Il est vrai que la situation est beaucoup plus grave aujourd'hui qu'à l'époque de la crise de 1847. Ainsi comprend-on que la banque, pour faire face aux difficultés actuelles et pour en prévenir de nouvelles, ait fait usage, sans attendre la réunion du Parlement, de la faculté qui lui était accordée. Le mal est arrêté aujourd'hui : mais il était trop profond pour qu'on n'est pas encore à déplorer quelques nouveaux sinistres financiers. On assure que le régime du Parlement va être mis à l'étude par une commission spéciale.

Le journal de